



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID : 030-213000342-20230509-DN_2023_025_MP-AI

S²LOW

DÉCISION

2023/025/MP

Objet : Marché n° 2023-003
MOE POUR LA REHABILITATION DE LA STEP
-
Attribution

VU, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'offre reçue et l'analyse de celle-ci ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP de la commune au candidat proposant l'offre la mieux-disante ;

Le Maire

DÉCIDE :

- D'attribuer le **marché n° 2023-0023** relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP de la commune de Bellegarde à CEREG, sise Arche BOTTI 2 – Parc Georges Besse – 115 allée Norbert WEINER – 30035 NÎMES CEDEX 1 selon l'offre présentée et les tarifs indiqués celle-ci pour montant de 39 000.00 € HT basé sur des travaux estimés à 650 000.00 € HT.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 09 mai 2023.

Le Maire, Juan MARTINEZ



Publié sur le site internet de la ville (www.bellegarde.fr) le 16 mai 2023